



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Site internet C.R.P.F. : "www.crfp.fr"

Site internet Forêt Privée : "www.foretpriveefrancaise.com"

Mars 2001 - N° 44



Floréal change de peau ! Les événements de décembre 1999 ont accentué le rôle de votre bulletin d'information. L'édition de numéros « spécial tempête » vous a permis de prendre connaissance rapidement d'informations essentielles. L'étendue des dégâts, les pistes pour la vente des produits, le travail réalisé par tous, le plan d'action gouvernemental, les aides financières ont ainsi pu vous être communiqués. De nombreux propriétaires nous ont fait part de leur satisfaction à ce sujet. Pour entrer de plain-pied dans le troisième millénaire, le C.R.P.F. de Lorraine-Alsace a choisi, pour le prochain numéro, de modifier la présentation de Floréal afin de vous offrir une lecture que nous souhaitons facile et plus agréable. Une nouveauté, la création de rubriques qui seront autant de repères réguliers, vous permettra de cibler directement les informations qui vous concernent. L'une d'entre elles reprendra les faits majeurs de l'actualité, comme l'ont été la venue du Président de la République, du Premier Ministre, la journée des propriétaires

forestiers de Lorraine Alsace du 25 novembre 2000 ou l'annonce des aides par Région. Cette nouvelle version développera également des données économiques comme les cours du bois, les ventes, les mesures fiscales ou financières et leur application concrète... Des éléments techniques sur la plantation, le cloisonnement, le dégagement des semis, ou tous autres travaux forestiers, seront l'objet d'une attention particulière. L'environnement, qui regroupe de vastes sujets comme les plans de tir ou les dégâts de gibiers, Natura 2000, le paysage, la faune ou la flore forestière aura également sa rubrique. Vous vous familiariserez avec le « monde » de la forêt privée au travers de portraits de propriétaires, de techniciens, de maires ou d'organismes. L'aval de la filière ne sera pas non plus oubliée. Les industries de transformation (scierie, papeterie, ...) régionales ou frontalières feront l'objet de reportages. Pour découvrir tous ces changements, nous vous donnons rendez-vous au prochain numéro!

La Rédaction

Enfin le Premier Ministre en Forêt Privée

Le lundi 15 janvier 2001 restera dans les mémoires des personnes conviées à Bertrambois. Un soleil éclatant, un Premier Ministre au rendez-vous et des mesures fiscales promises en janvier 2000 enfin précisées. Est-ce le signe d'une bonne année ?

La journée s'annonce chargée pour Lionel Jospin en visite en Lorraine. En forêt privée, dans la commune de Bertrambois (54), il constate les stigmates encore profonds de l'ouragan, un an après. « Ici, 1500 hectares de forêt ont subi les assauts répétés de la tempête avant de s'effondrer ou de casser sous les rafales. Les forêts sur le canton sont détruites à 60% » précise Guy Godard, Directeur du CRPF.



Un chantier Lorforêt montre l'ampleur du travail

Photo : Stéphane Asaël

«Croyez-moi, ils seront replantés, l'un c'est sûr, à Matignon» assure le Premier Ministre qui n'a pas manqué de souligner les efforts de chacun.

Des réponses attendues

Henri Plauche Gillon, en tant que Président du Syndicat de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Meurthe-et-Moselle, aborde quelques problèmes caractéristiques pour illustrer au Premier Ministre les difficultés rencontrées par les propriétaires :

- les obstacles dressés devant les sylviculteurs désireux d'assurer leur forêt
- la contrainte foncière dans des forêts souvent morcelées
- la nécessité de déduire des revenus totaux toutes les charges liées à la tempête, une promesse jusque là non tenue.

En réponse à la première requête, Lionel Jospin explique qu'il ne peut faire aucun geste d'indemnisation car l'Etat n'a pas la possibilité de se substituer aux assurances, les forêts étant théoriquement assurables.

Pour le volet du foncier, le Premier Ministre s'est rendu compte des difficultés de gestion des forêts privées morcelées. « J'ai compris, nous allons examiner ces dossiers » a-t-il annoncé.

Dans sa dernière réponse, le chef du gouvernement a promis la parution d'une instruction fiscale ouvrant la possibilité de déduire des seuls revenus professionnels les charges d'exploitation liées à la tempête, et ce pour une période de 15 ans pour les résineux et 20 ans pour les feuillus. Il a également rappelé que le plan

entreprises en aval de la filière. Nous, en amont, on a été oublié. Aujourd'hui, tout est cassé et je n'ai toujours pas vu un centime des subventions gouvernementales promises ». Lucien Andreux, Maire de Bertrambois, est ému. Il précise que le spectacle offert à Lionel Jospin « Ce sont des arbres que notre génération avait plantés. Il faudra 50 ans pour retrouver ici une forêt. Moi, je ne la verrai plus ».

L'ambiance se réchauffe lorsque deux plants sont symboliquement offerts au chef du gouvernement.

Les propriétaires amers

Les températures négatives n'ont pas entamé l'attente revendicative des propriétaires qui accueillent «fraîchement» le Premier Ministre, accompagné de Jean Glavany, Ministre de l'Agriculture et des ministres régionaux. Jean-Claude Freismuth, Président de l'Association Forestière de Petitmont, présente à Lionel Jospin la situation difficile des propriétaires forestiers sinistrés : «Il y a eu des aides, mais elles ont surtout été distribuées aux



Le Président Plauche Gillon en discussion avec le Premier Ministre

Photo Marie-Françoise Grillot

gouvernemental prévoyait 6 milliards de francs attribués sur 10 ans au financement du nettoyage et de la reconstitution, « *un dispositif désormais opérationnel* ». Des avenants « tempête » seront inscrits aux contrats de plan Etat-Région déjà signés.

En fin de visite, Jean Luc Ruinet, Directeur et Gérard Singer, Vice-Président de la coopérative Lorforêt, invitent le Premier Ministre à mesurer l'immensité du travail réalisé (et encore à faire) en visitant un chantier d'exploitation.

Il reste aux propriétaires à se montrer vigilants sur les moyens financiers alloués chaque année au plan gouvernemental et les nouvelles dispositions annoncées en cette journée. Les propriétaires forestiers doivent encore faire preuve de patience.



Des plants bien symboliques offerts au Premier Ministre

Photo Marie-Françoise Grillot

Thierry Bouchheid - CRPF

A propos de fiscalité

A propos de la T.V.A.

Le taux de T.V.A. a été abaissé de 19,6 % à 5,5 % pour les travaux forestiers. Cette mesure va être très utile pour la reconstitution... Il faudra néanmoins une démarche administrative préalable.

Sont bénéficiaires du taux réduit, la plupart des propriétaires forestiers (c'est-à-dire ceux relevant du régime de la T.V.A. agricole), à condition qu'ils se fassent connaître des services fiscaux. Or, seuls sont « connus » les propriétaires au régime réel et ceux demandant habituellement le remboursement forfaitaire de T.V.A., et ils sont peu nombreux !

Concrètement, il faut acquérir un numéro SIREN à neuf chiffres, auprès du Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'Agriculture de votre département et remplir le formulaire « PAO » en mentionnant comme activité « *sylviculteur, producteur forestier* » (ne pas mettre « exploitation forestière », ce qui entraînerait des confusions). Cette formalité coûte généralement autour de 200 à 400 F.

A propos de la déclaration de revenus

Qu'en est-il pour les propriétaires forestiers qui déclarent habituellement des bénéfices forfaitaires agricoles ?

Les propriétaires touchés par la tempête ont pu bénéficier d'un dégrèvement d'impôts fonciers.

Ceci implique un nouveau revenu cadastral de leurs parcelles forestières dont il faut tenir compte pour la prochaine déclaration de revenus. A condition de le connaître !

Le nouveau classement établi par les services fiscaux devrait être connu par département entre mars et le début de l'été. Pour la déclaration de revenus 2000, faute de mieux, les propriétaires cocheront la case « *bénéfices forfaitaires agricoles* » en notant la mention « *forfait non fixé* ».

Autre solution : soustraire du revenu forestier déclaré en 1999 le dégrèvement reçu en 2000, le résultat correspondrait au nouveau revenu à prendre en compte.

Ceci ne préjuge pas un futur classement lorsque les parcelles seront reboisées ou régénérées naturellement. Le moment venu, les propriétaires devront en faire la déclaration au Service du Cadastre.

A propos des charges exceptionnelles « chablis » déductibles :

Le Premier Ministre l'a annoncé à M. Plauche Gillon lors de sa venue en Lorraine : le gouvernement a accepté de prendre en compte des charges exceptionnelles résultant de l'exploitation des chablis.

Du bénéfice forestier (déterminé ou non - cf. § ci-dessus), peuvent être déduites des charges consécutives aux chablis (= surcoûts d'exploitation) calculées de la façon suivante :

Surcoût d'exploitation :

65F60 (10 euros) x par le nombre de m³ chablis effectivement exploités ou qui vont l'être jusqu'en 2002 inclus.

Ainsi, pour les propriétaires qui ont subi beaucoup de dégâts, ces charges seront supérieures au revenu cadastral. La différence pourra être reportée pendant 15 ans pour les résineux et les peupleraies et pendant 20 ans pour les feuillus et les peuplements mixtes.

La difficulté est d'approcher le volume de chablis :

- ✓ soit par les factures des bois effectivement vendus (au m³)
- ✓ soit par les volumes théoriques de l'Inventaire Forestier National, qui sont définis par types de peuplements.

Les formulaires fiscaux ne prévoient pas ce surcoût d'exploitation, la déclaration est à faire sur papier libre.

Pour plus de renseignements, appeler Marie-Carmen Paulin (03.87.31.67.72)

Philippe Laden-CRPF

Des aides de l'Etat pour la forêt alsacienne

Les grands principes des aides à la reconstitution des forêts ont été pensés par Paris. En Alsace, comme dans chaque région, ils ont ensuite été énoncés en opérations finançables et en niveaux d'aides.

Les aides étaient très attendues par les propriétaires qui regardaient scintiller les promesses brillantes, mais ô combien irréelles !

Le voici enfin arrivé l'arsenal des aides, parfois même un peu rebutant tant il est détaillé !

Il a été réalisé par un groupe de partenaires forestiers et administratifs, SERFOB, DDAF, CRPF, COSYLVAL, ONF.

Aides modes d'emploi : des aides ne sont pas des indemnités !

Il existe en fait deux types d'aides : l'aide au nettoyage des parcelles et les itinéraires de reconstitution qui peuvent

d'ailleurs être demandés successivement. Dans tous les cas, les aides sont calculées sur la base de 80 % d'un coût forfaitaire fixé par arrêté préfectoral.

Inutile donc de présenter des factures, les demandes d'aides doivent être formulées dans le cadre de dossiers dont la forme-type n'est pas encore arrêtée.

Pour qui ?

Les aides concernent les projets de surface supérieure à 1 ha. Libre à chacun de se grouper avec ses voisins pour atteindre ce seuil, et pouvoir constituer un dossier commun. Il peut aussi être

présenté par un groupement ou une coopérative agréée.

Bien sûr les propriétaires « demandeurs d'aide à la reconstitution » doivent s'engager sur des résultats.

Il s'agit, au bout de 15 ans, d'un nombre minimum de plants à l'hectare.

Nettoyer pour reconstituer

L'aide au nettoyage est conçue selon quatre barèmes qui correspondent aux différents états des parcelles, et aux travaux de nettoyage choisis dans un objectif précis de reconstitution ultérieure.

Etat de la parcelle	Exemple de travaux à réaliser pour rendre les parcelles aptes à la reconstitution	Coût prévisionnel des travaux incluant la maîtrise d'œuvre
Parcelles entièrement exploitées	Ouverture de cloisonnements, pistes, accès	3.000 F/ha
Parcelles partiellement exploitées : cas des parcelles avec gros bois et bois moyens	Ouverture de cloisonnements, pistes, accès Réalisation de travaux nécessaires à l'acheminement du nettoyage : démontage de houppiers, Rangement ou évacuation des résidus de coupe	6.000 F/ha
Parcelles partiellement exploitées : cas des parcelles avec petits bois	Ouverture de cloisonnements, pistes, accès Réalisation de travaux nécessaires à l'acheminement du nettoyage : démontage de houppiers, Rangement ou évacuation des résidus de coupe Broyage partiel	9.000 F/ha
Parcelles non exploitées Présence de bois d'œuvre non marchand Présence de jeunes bois non marchands	Ouverture de cloisonnements, pistes, accès Façonnage manuel et rangement des bois Broyage en plein	12.000 F/ha

Protection contre le gibier



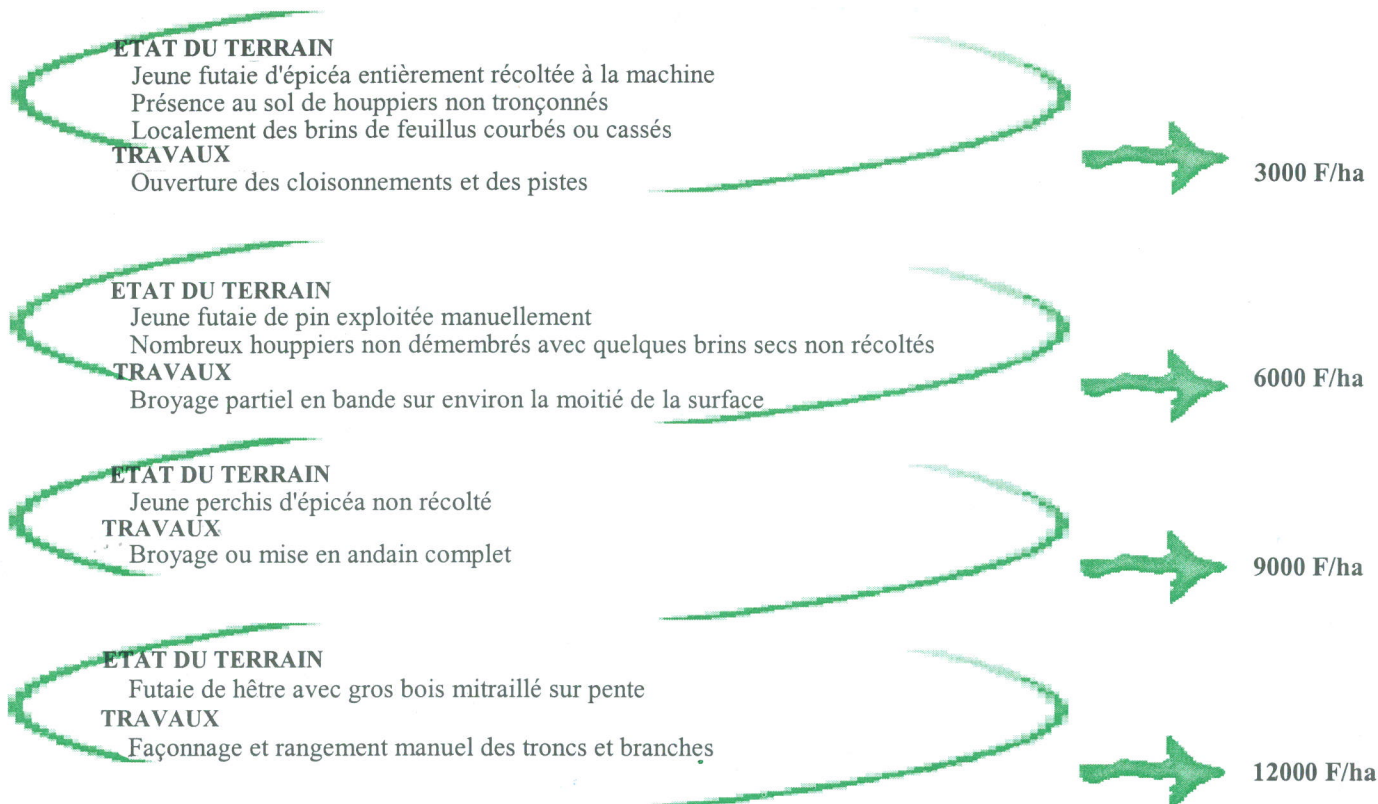
Le SERFOB d'Alsace refuse de financer des protections contre le gibier. Il considère cette mesure comme un aveu d'échec dans la gestion de l'équilibre forêt-gibier. Les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, doivent d'abord exercer des pressions sur les locataires des chasses afin d'obtenir une réduction significative des populations de gibier.

L'Etat n'accordera donc aucun financement sans, au préalable, un effort de la part des propriétaires. Mais cette démarche, voulue par les services de l'administration régionale, n'est possible que dans de grandes forêts. En petite forêt privée, les propriétaires n'ont aucune influence sur l'élaboration et la réalisation des plans de tir.



Un jeune plan anciennement abîmé
Photo Christian Courrivault

Jean Braud-CRPF



Reconstituer

En régénération naturelle, 10 itinéraires sont proposés selon les essences et les régions naturelles. N'ont pas été omises les essences pionnières de moindre valeur, mais qui composent un bon accompagnement.

Ce sont 14 itinéraires qui sont tracés en plantation.

Dans les deux cas, une diversité des essences doit être recherchée : 30 % des surfaces peuvent concerner des essences non usuellement considérées comme essences de production.

En option, peut être envisagé un diagnostic préalable, réalisé par un expert forestier ou un organisme agréé.

Les dossiers de demandes d'aides ne sont pas encore disponibles. Pour de plus amples informations à ce sujet, il est possible de contacter le SERFOB à Strasbourg.

Anne Madec-CRPF



Photo Jean Braud

Voici quelques exemples forfaitaires pour la reconstitution :

Essence	Coût total barème éligible
Reboisement en chêne sessile (2 ^e option)	17.500 F
Reboisement en hêtre (2 ^e option)	17.500 F
Reboisement en feuillus précieux (1 ^{ère} option)	16.800 F
Reboisement en sapins	19.100 F
Reboisement en Douglas	12.700 F

Régénération en chêne sessile	18.000 F
Régénération en feuillus divers	13.000 F
Régénération en sapins	11.500 F
Régénération en épicéa	11.500 F

Après tempête : Régénération ou plantation, telle est la question.

Cette question "aux choix multiples", les propriétaires forestiers se la posent tous. L'itinéraire universel de reconstitution n'existe pas tant les variations d'une parcelle à l'autre sont nombreuses. Les réponses ne peuvent être apportées qu'au cas par cas.

Que faire pour reconstituer les forêts sinistrées ? Il existe un large éventail de modes de reconstitution depuis la régénération naturelle à la plantation en plein, en passant par la valorisation des accrues ou la plantation d'enrichissement. Mais dans tous les cas deux grandes recommandations sont à formuler : réfléchir avant d'agir et prévoir des voies de circulation dans les peuplements pour assurer leur suivi.



Des semis par milliers.
Ici le choix est tout tracé
photo Thierry Bouchheid

La régénération naturelle : mettre à profit les ressources de la Nature

Il s'agit de tirer parti de l'installation spontanée de jeunes pousses. Gérard Courroux, propriétaire forestier dans le sud meusien, a déjà fait ce choix pour ses peuplements de hêtre : « Nous avons quelques trouées avant tempête où les semis s'étaient bien installés. Au lendemain de la catastrophe, tous les géniteurs étaient par terre. La présence de graines au sol nous a malgré tout permis d'obtenir une régénération sur toute la parcelle ».

La reconstitution naturelle offre de nombreux avantages. L'investissement initial est plus faible.

Les jeunes arbres se développent dans une ambiance forestière qui les dérobe quelque peu à la dent du gibier. Si les semis semblent trop éparpillés, des plantations en complément sont toujours possibles.

Mais que faire lorsque les semis sont absents ? Attendre ou planter ?

Sur ce point, les opinions des propriétaires divergent. Gérard Courroux reste confiant : « Dans les zones sans régénération, je vais attendre un peu. Je pense obtenir du semis de hêtre sur 90% de la surface ». Bernard Dion, propriétaire de 15 ha de petites parcelles résineuses dans le massif vosgien, est plus mitigé : « J'essayerai de repiquer ce que je peux et je laisserai se développer les semis ailleurs, mais je suis sceptique ». Son voisin Michel Adenot hésite : « Je préfère attendre les subventions ».

Quelques observations de bon sens peuvent orienter le choix

Des graines au sol, des semenciers à moins de 100 m bien situés par rapport au vent, ou des résultats antérieurs d'installation de semis dans des trouées, sont autant de facteurs favorables à l'obtention de semis naturels. Suivons un proverbe qui a fait ses preuves : « tout vient à point à qui sait attendre ». Attendons alors quelques années en surveillant l'installation des semis, mais aussi le développement de la végétation concurrente ! Les aides à la reconstitution permettent cette option.

Si la concurrence est trop virulente (ronce, fougère, genêt, ...) le choix s'orientera plutôt vers une plantation. Même option si des passages d'engins ont abîmé le sol...

Si le doute persiste, il reste une solution « intermédiaire » : planter à faible densité, en espérant l'arrivée d'un accompagnement naturel.

Un large choix d'essences dans la botte du planteur

Dans le cas où il existe peu d'espoir de voir s'installer rapidement des semis (2 à 5 ans), la plantation est le moyen de pallier cette attente jugée trop longue. Les essences familières continueront sans doute à être préférées. Dans le massif vosgien, par exemple, l'épicéa a toujours « la cote ». « Je pense repiquer en épicéas, douglas et sapins noirs. Mais j'éviterai de ne mettre que de l'épicéa » précise Bernard Dion. Ces dernières années on a recours à d'autres essences qui ont donné satisfaction, comme le souligne Guy Barlier, propriétaire vosgien de 4 ha : « J'ai reboisé de l'aulne glutineux en fonds mouilleux. Sur mes parcelles touchées, je vais réduire l'épicéa et mettre du mélèze et peut-être du pin. J'ai envie de diversifier ». Jean-Luc Dislaire, technicien CRPF du secteur précise : « Les propriétaires disposent de 7 à 8 essences qui sont adaptées au contexte local : des résineux comme l'épicéa, le sapin, le mélèze, le douglas et éventuellement le pin sylvestre, mais également des feuillus comme l'aulne dans les zones plus humides et l'érable sycomore, de belle venue du côté de la Petite Raon ou du Ban de Sapt. Le frêne, le chêne rouge et le merisier en sol profond ne sont pas non plus à négliger ».

La seule recommandation concerne l'utilisation d'essences bien adaptées à la « station ». René Bastien, propriétaire vosgien, craint les dégâts de gibier sur

certaines essences : « *Le sapin doit être protégé, le mélèze est très abrouiti lui aussi. Tout ceci coûte cher* ». Ces derniers sont néanmoins pris en compte dans l'option « protection contre le gibier » des aides de l'Etat à la reconstitution.

Les densités de plantation : tirer les leçons du passé

La plantation reste un exercice connu des propriétaires. Mais il n'est pas nécessaire de « repiquer » aussi dense que par le passé. René Bastien, ancien scieur, reconnaît qu'il « *ne plantera plus aussi serré. On a aujourd'hui du mal à valoriser les produits issus des travaux d'entretien* ». Diminuer les densités de plantation présente surtout un avantage économique. Le coût de la plantation est moindre et il sera plus facile de valoriser les bois de première éclaircie. Bernard Dion a déjà son idée : « *Je planterai tous les 3 mètres* ».

Si sur le terrain, la reconstitution vient après le nettoyage des parcelles (voir Floréal n°43), une réflexion sur un mode de renouvellement adapté doit être menée avant toute intervention. Ceci afin d'éviter des travaux inutiles, donc coûteux.

Maren Baumeister — CRPF
Thierry Bouchheid — CRPF



Attendre les semis ou planter, ?
Photo : Thierry Bouchheid

Jean-Pierre Corvisier : un acteur de la forêt

En avril 2000, Jean-Pierre Corvisier arrive au CRPF comme « technicien tempête » en Meuse. Avec plus de 1.500.000 m³ de chablis et plus de 7000 ha à reconstituer, le sud meusien avait besoin d'un homme d'expérience, immédiatement opérationnel.

Jean-Pierre Corvisier, pouvez-vous nous rappeler les grandes étapes de votre « itinéraire forestier » ?

J'ai 46 ans et depuis les promenades forestières de mon enfance, je ne me suis jamais beaucoup éloigné de la forêt. A 18 ans, avec un BEP cynégétique, j'ai travaillé pour le Groupement Forestier du domaine de Ketzling, près de Sarrebourg (57). Ketzling c'est 1800 ha, dont 1500 ha de chênes de qualité, des étangs, des prairies, sans oublier une activité cynégétique importante... Pendant 21 ans j'ai pu suivre l'évolution de mes plantations, de mes expérimentations. Ce « mes » peut vous étonner, mais quand on reste aussi longtemps, on a tendance à employer des « possessifs ».

En 1996, je suis parti à Louppy-sur-Loison (55) travailler, sous la direction d'un expert, pour le Groupement Forestier de la Woëvre et Loison dans une forêt de 500 ha. Puis est venue la tempête... Face à l'ampleur des dégâts, il m'était difficile de ne rester que spectateur.

Le 15 avril, vous arrivez au CRPF. Comment avez-vous planifié l'organisation de vos activités ?

Avec Philippe Laden, ingénieur du CRPF, et le Gedefor 55, nous avons décidé de diviser le secteur sinistré en plusieurs zones pour partager les tâches. Je m'occupe de la zone constituée de chênes et de hêtres particulièrement meurtris, qui s'étend de Ligny-en-Barrois jusqu'à la limite de Saint-Dizier. Après une cartographie des dégâts et une estimation des chablis, des réunions dans les communes les plus sinistrées ont été organisées afin d'inciter les propriétaires à se regrouper. L'hiver particulièrement pluvieux a retardé nombre de projets. D'ici à la fin de l'été, nous



espérons sortir 5000 m³ (bois d'œuvre et trituration). Pour le chêne, nous avons pu commercialiser toutes les qualités. Les prix ont été moins catastrophiques que pour le hêtre qui a perdu plus de 50 % de sa valeur.

Beaucoup de bois resteront inexploités, qu'en est-il en Meuse ?

Bien que les chiffres chablis annoncés soient, sans doute, supérieurs à la réalité, beaucoup de bois resteront effectivement sur place. Le regroupement n'est pas toujours possible avec des bois de valeurs différentes. Il faut signaler, pour l'été prochain, une demande en bois « frais », sous-entendu de chablis encore en état. Peut-être pourrions-nous prolonger ainsi le nettoyage des parcelles par l'exploitation.

Vous avez deux passions, la forêt et le théâtre. Est-ce à dire qu'il y a un « Jean-Pierre des forêts » et un « Jean-Pierre des planches » ?

Non, mais on a tous plusieurs facettes. D'ailleurs, j'ai cessé de jouer. Je me suis vite investi dans la mise en scène et l'organisation de spectacles. Pour monter un spectacle, il faut que les gens s'entendent, se mobilisent dans l'intérêt commun de la pièce. Ils doivent patienter et travailler de longs mois avant d'en voir le résultat. Finalement, ce n'est pas si éloigné du travail que j'accomplis aujourd'hui ...

Marie-Françoise Grillot-CRPF

Norske Skog et l'après tempête

Si les propriétaires sont les grandes victimes de la tempête, les industriels, quant à eux, ont dû s'adapter à cette nouvelle donne. Norske Skog, l'une des plus importantes industries papetières de la région lorraine, raconte son "après tempête".

L'adaptation ! L'un des maîtres-mots pour les entreprises des « temps modernes » ! La papeterie Norske Skog, située à Golbey, n'échappe pas à ce critère de réussite. La volonté d'augmenter les quantités de bois pour soutenir « sa filière » tout en préservant la qualité du papier ont nécessité une grande souplesse.

Un soutien à leurs fournisseurs de bois

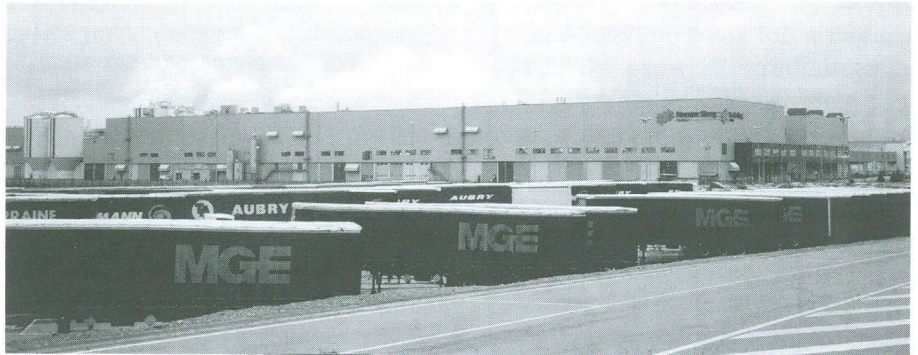
La papeterie de Golbey, l'une des plus performantes d'Europe, dispose de deux machines qui englobent 500.000 tonnes de papier récupéré par an. Le papier reste la principale matière première. « La pâte désencrée coûte en effet 50% moins cher que la pâte TMP^(*) qui nécessite des fibres de bois » précise Michel Kuhn, responsable des achats bois.



Michel Kuhn responsable des achats
photo Thierry Bouchheid

« Les quantités de bois ont augmenté de 30% à partir de février 2000 pour atteindre le seuil de 420.000 tonnes brutes de rondins et plaquettes. Ce seuil représente d'ailleurs la capacité maximale de production de pâte TMP ».

Mais pourquoi donc augmenter la part de bois alors que cette stratégie occasionne un surcoût important pour l'entreprise? Norske Skog sait qu'elle aura toujours besoin de bois pour la réalisation de pâte TMP. « Nous avons donc soutenu nos fournis-



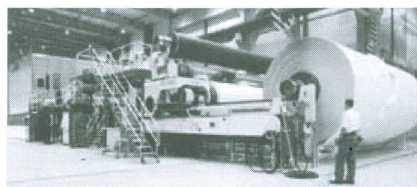
Norske Skog Golbey, l'une des papeteries les plus performantes d'Europe
photo Thierry Bouchheid

seurs par une augmentation des quantités de bois achetées et par le maintien du prix de 426 F/tonne sèche durant toute l'année 2000 ». Ce tarif a d'ailleurs été reconduit pour le premier trimestre 2001. Michel Kuhn précise d'autre part que « tous les achats de bois ont été signés avec nos fournisseurs d'avant tempête ».

Une évolution dans la consommation et l'approvisionnement

« Pour l'instant, ce qui nous préoccupe après plus d'un an d'utilisation de chablis, c'est leur qualité. Elle s'est fortement dégradée en septembre-octobre. L'hiver doux n'a rien arrangé. Nous demandons à nos fournisseurs de trier au maximum le bois. Ensuite nous devons avoir la possibilité d'acheter du bois frais ce qui nécessitera un réajustement des prix ».

Il existera donc une phase de transition entre la diminution des achats de chablis, faute d'une



Des machines bien impressionnantes !

qualité suffisante, et l'augmentation de la consommation de bois frais. Pendant cette transition des évolutions sont envisagées. « Nous

allons sans doute modifier notre ratio bois-papier. Il devrait redevenir le même qu'avant tempête. Ce qui signifie que la consommation de bois sera réduite. Néanmoins, les quantités utilisées seront de toute manière supérieures à ce qu'elles étaient avant tempête car nous ne sommes pas encore à notre optimum de production » déclare Michel Kuhn.

Une autre conséquence de la tempête concernerait l'approvisionnement en bois. « Nous effectuons notre ravitaillement en Lorraine et dans les régions voisines. Mais certaines zones comme le sud meusien et le nord de la Haute-Marne, qui représentaient 25% de notre ravitaillement, ont été sinistrées. Nous serons peut-être amenés à aller dans le Jura, les Ardennes, le Morvan, voire même dans le Limousin ».

L'entreprise Norske Skog a « joué le jeu » avec ses fournisseurs en choisissant de les soutenir. Mais ces fournisseurs ont-ils été aussi « justes » envers les propriétaires forestiers ? D'aucuns n'ont-ils pas profité de cette catastrophe économique et humaine ? Certains propriétaires connaissent déjà la réponse !

Thierry Bouchheid-CRPF

(*) Termo Mécanic Pulp soit pâte thermomécanique

LA PAGE DES SYNDICATS RÉGIONAUX DE LORRAINE-ALSACE

FORET PRIVÉE D'ALSACE

Changement de Président : Vincent Ott succède à François de Pourtalès

Le 26 janvier dernier, dans un contexte de forte activité professionnelle, Forêt Privée d'Alsace, lors de son assemblée générale, a élu Vincent Ott comme président. François de Pourtalès avait donné sa démission.

Le Président de Pourtalès vient donc de céder le dernier poste qu'il acceptait dans nos organismes.



Photo Marie-Françoise Grillot

Pendant 42 ans, il a défendu et représenté la forêt privée alsacienne. Qui ne connaît pas son humour ? Il a marqué d'une façon indélébile le monde de la forêt.

En effet, c'est en 1959 que François de Pourtalès a pris la présidence du Syndicat d'Alsace succédant à Pierre Barthélémy.

Par la suite, il a été le titulaire attitré du fauteuil d'administrateur et de vice-président du C.R.P.F. Il était membre jusqu'à cette année du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

C'est en 1982 que, poussé par la montée en puissance des actions soutenues en forêt privée par le Conseil Régional d'Alsace, il a créé Forêt Privée d'Alsace qu'il présidait.

Forêt Privée d'Alsace fédère, au niveau des deux départements alsaciens, l'ensemble des organismes professionnels de la forêt privée.

Ses trois composantes principales sont

- *pour l'économie* :
Cosylval, coopérative
- *pour le développement et la formation des sylviculteurs* :
les groupements Bois et Forêts 67 et Forêts Services 68
- *pour la défense des propriétaires forestiers* :
le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Alsace.

La mission principale de Forêt Privée d'Alsace est la concertation entre organismes pour une meilleure efficacité au service de tous les sylviculteurs.

Son deuxième objectif est d'être un porte-parole unique face au Conseil Régional et aux instances administratives régionales.

Dans la présentation de son rapport moral, le Président de Pourtalès s'est interrogé sur la réussite de son action au sein de Forêt Privée d'Alsace.

Trop modeste pour conclure sur ce point, son successeur Vincent Ott l'a fait pour lui, en indiquant que la forêt privée alsacienne est très soudée et très solidaire.

D'ailleurs, l'importance des crédits disponibles pour la forêt privée dans le contrat de Plan Etat-Région et son avenant "tempête", la contribution des Conseils Généraux, montrent à l'évidence que Forêt Privée d'Alsace a su se faire entendre efficacement.

Elu à l'unanimité, Vincent Ott, occupe également les fonctions de Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs d'Alsace et d'Administrateur du C.R.P.F. de Lorraine Alsace.



Photo Marie-Françoise Grillot

Il a présenté les actions qui mèneront les organismes de la forêt privée alsacienne :

- Fin de la mobilisation des chablis
- Lancement des dossiers de subvention des reconstitutions
- L'écocertification des forêts d'Alsace

Beaucoup d'activités attendent donc nos responsables en 2001.

Jean Braud-CRPF

Le hêtre, une essence à surveiller

La Lorraine et l'Alsace ont été relativement épargnées des agressions parasites sur les hêtres. La prudence est de rigueur ! Si les chablis, suite à la tempête, ont peu souffert des insectes xylophages⁽¹⁾ ou sous corticaux⁽²⁾, leur état s'est en revanche nettement aggravé durant l'hiver, du fait d'attaque de champignons.

Les chablis plutôt épargnés en automne

En fin de saison de végétation, des attaques de scolytes ou de xylophages se sont manifestées à quelques endroits, en général sur un nombre limité de tiges. Parmi les espèces incriminées, se trouvaient fréquemment *Taphrorychus bicolor*, un scolyte sous-cortical et vraisemblablement des *Xyloterus*, espèces strictement xylophages, responsables de quelques dégradations.

Un hiver favorable aux attaques

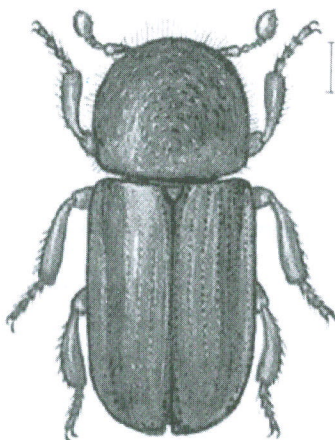
La dévalorisation du hêtre est surtout liée à des colorations anormales du bois ou à des dégradations par des champignons. Certains sites présentent soit des décollements d'écorce, soit des attaques de champignons et parfois de l'échauffure (agent en cours d'identification). Ces attaques sont suivies par une altération très rapide du bois. En fin de saison de végétation 2000, un peu moins de la moitié des sites restait complètement indemne (écorce adhérente, ni champignon, ni insecte). Néanmoins, il semble que les dégradations, notamment par attaques de champignons, se soient multipliées durant l'hiver en raison de conditions climatiques favorables (hiver doux et humide). Les hêtres sur pied, quant à eux, n'ont pas subi d'importantes dégradations sanitaires. Il faut cependant rester vigilant car nos voisins des Ardennes sont confrontés à une mortalité brutale de cette essence.

Les hêtres sur pied des Ardennes fortement touchés

La situation phytosanitaire du hêtre sur pied dans le massif ardennais s'est brutalement aggravée au printemps 2000.

Les arbres concernés présentent de larges nécroses de l'écorce (souvent en bande) se traduisant par des suintements noirâtres, au pied mais aussi à la base du houppier. Ces nécroses sont souvent orientées au N-NW.

Par la suite, des attaques fortes de xylophages sur hêtres adultes ont provoqué une mortalité rapide des arbres colonisés. Le symptôme le plus visible correspond à l'apparition abondante de sciure blanche sur le fût, révélant les attaques



Une espèce de *Xyloterus* parmi tant d'autres

de scolytes xylophages : des *Xyloterus*, auxquels s'est joint un cortège plus varié d'insectes dont le *Lymexylon* dermeste. Les xylophages se signalent aussi, en début d'attaque, par le roussissement de quelques branches basses. Quelques semaines plus tard, le houppier jaunit, puis l'écorce commence à se décoller par plaques.

Même abattus rapidement, les arbres morts révèlent l'ampleur des dégâts : les billes sont altérées en profondeur sur la majeure partie de leur longueur par le développement de champignons.

Ces altérations, associées aux galeeries de xylophages, déprécient très fortement la qualité technologique des grumes. Ces phénomènes sont

encore en cours d'étude (et plusieurs hypothèses sont envisagées).

Les Ardennes belges en première ligne

Ce phénomène est particulièrement intense dans le massif ardennais belge. Les différents cantonnements concernés ont martelé 153 000 m³ en 2000 et estiment à 220 000 m³ le volume de bois actuellement atteint.

Le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat sont aussi touchés. Les premiers symptômes ont été observés en France courant juillet 2000 en Ardennes belge, en forêt domaniale de Sedan, en forêt de Louis-Val, et d'une manière plus diffuse dans quelques forêts communales voisines. La division ONF de Charleville-Sedan a martelé 5000 m³ de hêtre dépérissant durant le second semestre 2000.

Des dégâts similaires ont été constatés à la fin des années 1980 où des volumes importants de hêtres dépérissants et champignonnés ont été récoltés dans les Vosges (principalement dans la Vôge) de 1989 à 1994, avec un maximum vers 1991 et 1992. Les attaques de xylophages étaient beaucoup plus rares.

L'épisode actuel se caractérise donc par la rapidité d'évolution des symptômes et l'importance des attaques de sous-corticaux. A défaut de pouvoir agir directement sur les facteurs du dépérissement, il convient de surveiller les hêtraies pour cerner au mieux les zones concernées.

Jean Luc Flot

Chef de l'échelon Nord-Est
du Département de la Santé des Forêts

⁽¹⁾ qui se nourrissent de bois

⁽²⁾ qui se développent entre le bois et l'écorce

Saint-Quirin : une tradition de travail en commun

La tempête a heurté de plein fouet les forêts situées sur les contreforts du Massif Vosgien. Propriétaires forestiers de la région de Saint-Quirin (57), organismes de la forêt privée et notre commune, tous nous avons su faire face à l'immensité du travail à réaliser. Il faut dire que nous n'en sommes pas à notre coup d'essai, comme l'a démontré la réunion du 26 janvier dernier.

Située dans le massif Vosgien du Sud Mosellan, la commune de Saint-Quirin se distingue par sa longue tradition forestière.



Une journée bien instructive !
Photo : Stéphane Asaël

La coopération à Saint-Quirin, une longue histoire...

Au début des années 80, nous avons encouragé le « groupement d'éclaircies de Saint-Quirin », destiné à aider les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs parcelles. Quatre ans plus tard, fort d'un large succès, le groupement s'étend sur une dizaine de communes pour devenir « l'Association des Propriétaires Forestiers des Vosges Mosellanes » (APFVM).

Les actions en faveur de la petite propriété privée se succèdent, avec notamment l'émergence de trois associations déterminantes dans la création de dessertes :

- * 1986 : association du Saveux
- * 1992 : association des Rayeux
- * 1998 : association du Chemin des Morts

Avec l'aide de la coopérative Lorforêt, de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, du CRPF et de notre Mairie, le regroupement des propriétaires forestiers s'est concrétisé par plusieurs routes forestières. 300 propriétaires ont

pu ainsi bénéficier de chemins, indispensables notamment pour la sortie de leurs bois.

Une tempête riche d'histoire

Pour faire face à la tempête, nous avons su mettre à bon escient notre expérience passée. Les dessertes réalisées antérieurement ont, bien entendu, joué un rôle primordial pour l'évacuation des bois. Des chantiers d'exploitation groupés ont pu voir le jour non sans difficulté technique. Le résultat est révélateur des efforts consentis par tous et notamment par la coopérative Lorforêt, puisque 80% des zones chablis sont exploitées. Dans l'immédiat, la sortie des bois est toujours d'actualité et devrait se clôturer dans le courant du premier semestre. En parallèle, la constitution de dossiers d'aides se poursuit.

Il reste encore beaucoup à faire : le nettoyage des parcelles prévu cette année, la reconstitution des peuplements qui débutera sans doute en 2002... La tempête a également mis en évidence une nécessité d'importance : l'aménagement foncier...

L'histoire de cette coopération forestière au sein du canton de Saint Quirin ne semble pas prête à s'interrompre car nous avons du travail pour les cinquante prochaines années.

Quelques chiffres pour le secteur de Saint-Quirin en forêt privée

Vente sur pied : 14.250 unités (m³ et stères) concernant 110 propriétaires

Vente en régie : 13.110 unités concernant 20 propriétaires

René Gelly-Maire de Saint Quirin

Les grandes dates de réunions

- | | |
|---------------------------------|---|
| 16 février 2000 : | Informations sur les chablis (160 participants) |
| 13 mars 2000 : | Regroupement des exploitations (130 participants) |
| 13 mai 2000 : | Assemblée Générale de Lorforêt |
| 19 juin 2000 : | Assemblée Générale du Syndicat national des pépiniéristes |
| 27 juin 2000 : | Démonstration de différentes méthodes de nettoyage |
| 1 ^{er} décembre 2000 : | Réunion d'information pour les aides au nettoyage (45 participants) |
| 26 janvier 2001 : | Rencontrons-nous "Lothar un an après : analyse des différentes parcelles" |



Bilan dressé par Lorforêt au cours de la réunion du 26 janvier

Photo Philippe Bernard-Michel

Sommaire

* L'Edito	Page 1
* Enfin le Premier Ministre en forêt	Pages 2-3
* A propos de fiscalité	Page 3
* Aider la forêt alsacienne à se refaire	Pages 3-4
* Reconstitution après tempête : régénération ou plantation, telle est la question	Pages 6-7
* Jean-Pierre Corvisier, un acteur de la forêt	Page 7
* Norske Skog, et l'après-tempête	Page 8
* Page des Syndicats : Forêt Privée d'Alsace	Page 9
* Le hêtre, une essence à surveiller	Page 10
* Encore un essai transformé	Page 11
* Les Brèves	Page 12
* Supplément sur les aides aux travaux de nettoyage et de reconstitution en Lorraine	

L'association d'Ochey : bientôt un an d'existence

L'association forestière d'Ochey et environs organise sa première assemblée générale « anniversaire ». Rendez-vous est pris à Toul, au restaurant « La Spezia » à 17 h 30 le vendredi 20 avril pour faire le point sur le travail effectué depuis un an

Un nouveau technicien pour Forêts Services 68

Benoît Fritsch a été recruté par le Groupement du Haut-Rhin. Sa principale tâche sera l'étude de schémas directeurs de desserte forestière.

Du nouveau à la DDAF 67

C'est Christophe Schilt qui a été nommé chef du Service Forestier, en remplacement d'Alain Lefeuvre qui a pris les fonctions de chef du Serfob d'Alsace.

Fin de vie du droit au bail ... de chasse

Une nouvelle exonération a été décidée par la loi de finance 2000, pour les revenus perçus pour l'année 2000.

Cette exonération s'applique aux revenus inférieurs à 36.000 francs. Dans le cas contraire, il est nécessaire de la déclarer comme par le passé dans votre déclaration d'impôt.

D'autre part, l'article 12 de la loi de finances pour 2000 supprime la CRDB (contribution annuelle représentative au droit de bail) pour tous les revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2001.

Du 24 au 31 mars : la semaine du bois

Le but de cette opération est de sensibiliser les français à la forêt, au matériau bois, de leur faire découvrir des savoir-faire locaux grâce à des manifestations culturelles et à des journées portes ouvertes. Dans ce cadre,

➤ **Forêt Privée d'Alsace** organise, le dimanche **25 mars**, une journée "Portes ouvertes en forêts privées" :

dans le Bas-Rhin

à Urmatt « forêt résineuse à sylviculture dynamique »
à Dambach « forêt gérée selon le principe d'une sylviculture proche de la nature »

dans le Haut-Rhin

à Pfetterhouse « forêt feuillue »
à Lapoutroie « regroupement de petites propriétés pour un projet de route en commun »
à Masevaux « forêt résineuse »

Pour plus de renseignements :

67 - Jean Braud : 03 88 32 55 06

68 - Cyril Vitu : 03 89 20 97 90

National : www.boisforêt-info.com

➤ **le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Moselle, avec l'appui du Conseil Général de Moselle**, organise un concours photo sur le thème "La forêt lorraine meurtrie et renaissante". Ce concours s'adresse à tous, amateurs et professionnels. Les photos seront exposées pendant la semaine du bois du **26 au 31 mars** dans le hall du Conseil Général de la Moselle.

Pour plus de renseignements :

Ph. Bernard-Michel : 03 87 18 81 68


La plus grande scierie de France bientôt en Alsace

Klenk, leader allemand du sciage, a annoncé le projet de construction d'une importante scierie résineuse en Alsace. Elle serait installée à Vogelsheim dans le Haut-Rhin.

Dans une première phase de développement, cette unité consommerait 300.000 m³ de résineux par an et pourrait, à terme, employer près de 300 personnes. Cette scierie consommerait essentiellement du sapin-épicéa de fort volume.

Badonviller fête sa première assemblée générale

L'association des propriétaires forestiers du secteur de Badonviller, qui a vu le jour le 12 avril 2000 à l'initiative de Jean Nouvier, a tenu son assemblée générale sous la présidence de Pierre Mangin. 80% des surfaces sinistrées réparties entre 22 propriétaires a été exploitée, soit 2546 m³.



FLOREAL
Forêt privée de LORRAINE Et
ALSACE
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
CPPAP N° 3100 ADEP

édité par le
Centre Régional de la
Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Av. du Général de Gaulle
57050 LE BAN ST-MARTIN
03.87.31.18.42

Directeur de la Publication :
Henri PLAUCHE GILLON
Directeur de la Rédaction :
Guy GODARD
Responsables de la Rédaction :
Philippe BERNARD-MICHEL
Anne MADESCLAIRE
Thierry BOUCHHEID

